

Accord de traitement des données (DPA)

Aucun traitement / Logiciel auto-hébergé

Parties

Le présent Accord de traitement des données (« Accord ») est conclu entre :

1) Client (Responsable du traitement) :

Nom: _____

Adresse: _____

2) Fournisseur (Éditeur de logiciel) :

Nom : SoftCreatR Media

Adresse : Roßheidestr. 149, DE-45968 Gladbeck

Ensemble désignés les « Parties ».

1. Objet de l'Accord

Le présent Accord précise les responsabilités en matière de protection des données liées à l'utilisation par le Client du logiciel auto-hébergé du Fournisseur (« Logiciel »).

Le Logiciel est déployé entièrement au sein de l'infrastructure du Client (sur site ou cloud privé). En fonctionnement normal, aucune donnée personnelle n'est envoyée, transmise, partagée ou accessible au Fournisseur.

2. Rôle des Parties

- Le Client agit en qualité de Responsable du traitement pour toutes les données personnelles traitées dans le Logiciel.
- Le Fournisseur n'agit pas en qualité de Sous-traitant au sens du RGPD ou de lois similaires. Le Fournisseur ne reçoit, ne stocke, ne transmet, n'accède ni ne traite de données personnelles pour le compte du Client.

3. Absence de traitement par le Fournisseur

Les Parties reconnaissent que :

1. Le Logiciel fonctionne entièrement au sein de l'infrastructure du Client.
2. Toutes les données personnelles traitées par le Logiciel restent sous le seul contrôle et la responsabilité du Client.
3. Le Fournisseur ne dispose d'aucun accès technique à l'environnement du Client ni aux données qui y sont traitées.
4. Le Fournisseur ne traite ni ne stocke de données personnelles du Client via le Logiciel.
5. Aux fins de licence et d'activation du produit, le Logiciel peut communiquer avec le serveur de licences du Fournisseur et transmettre des informations de licence. Cela est

strictement limité à :

- i. Clé de licence ou identifiant d'abonnement
- ii. Version du logiciel
- iii. Horodatage d'activation / heartbeat
- iv. Identifiant d'instance serveur et/ou de processus

Aucune donnée applicative, journaux, contenu client ou information liée aux utilisateurs n'est transmise. La télémétrie ne peut pas être utilisée pour identifier des personnes physiques.

Le Client peut désactiver la télémétrie à tout moment ; dans ce cas, une activation hors ligne ou une validation manuelle périodique de licence peut être requise.

Par conséquent, l'article 28 du RGPD (obligations du sous-traitant) ne s'applique pas, puisqu'aucun traitement n'est effectué par le Fournisseur.

4. Support et accès optionnel (sur demande)

Si le Client sollicite explicitement un support nécessitant un accès temporaire à des données personnelles (par exemple via des journaux partagés ou un accès à distance), les Parties concluront un avenant écrit distinct définissant le périmètre, la durée et les mesures de sécurité.

Sans une telle demande et accord écrits explicites, le Fournisseur n'a accès à aucune donnée.

5. Stockage et transferts

- Le Fournisseur ne stocke ni n'héberge aucune donnée du Client.
- Le Fournisseur ne transfère aucune donnée vers des pays tiers.

6. Sécurité

Le Client est seul responsable de la sécurisation de l'environnement où le Logiciel est déployé et de la mise en place des contrôles d'accès, sauvegardes et mesures de sécurité requises.

Le Fournisseur est responsable uniquement de la sécurité des artefacts logiciels distribués (par exemple, paquets ou versions signés).

7. Durée et résiliation

Le présent Accord reste valable tant que le Client utilise le Logiciel. Puisqu'aucun traitement n'a lieu, la résiliation ne nécessite aucune suppression de données.

8. Responsabilité

Le Fournisseur ne traitant pas de données personnelles, il n'assume aucune responsabilité relative au traitement des données personnelles dans l'environnement du Client.

9. Accord intégral

Le présent Accord fait partie du contrat commercial principal entre les Parties et remplace toute discussion antérieure relative au traitement des données.

Signatures

Fournisseur



Client
